

AFFAIRE N° 6

MAJORATION du LOYER de l'ECOLE de DOMENJOD

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 9 Février 1953

Mesdames,

Messieurs,

Monsieur de FLORE (François) propriétaire m'a demandé par lettre du 4 Décembre d'envisager la possibilité de faire porter le loyer de son immeuble servant d'Ecole publique à Domenjod à 6.000 Rs CFA mensuellement.

Sa lettre a été adressée pour avis à Monsieur le Directeur Départemental de l'Enregistrement qui m'a répondu en ces termes:

Saint-Denis, le 13 Décembre 1952

Le Directeur des Domaines

à Monsieur le Sénateur-Maire de SAINTE-DENIS

Référence: Votre lettre n° 255 C. du 4 Décembre 1952.

Monsieur,

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'étant donné l'état des constructions et la situation de l'emplacement dans une banlieue, la valeur locative mensuelle de l'immeuble de M. François de FLORE sis à Domenjod (Rivière des Pluies) et servant d'Ecole publique ne saurait dépasser le chiffre de 3.000 Rs CFA.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

Le Directeur,

Signé: LEGRAS.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir homologuer à 3.000 Rs CFA à compter du 1er Janvier 1953, le loyer mensuel de M. de FLORE qui l'accepte.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.